

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

---

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 12 décembre 2023, à compter de 18h15.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères Valérie Beurivage Vincent, Pascale Renzo Charbonneau, Messieurs les conseillers, Daniel Jacques, Claude Lacasse et Bruno Napert, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Madame Pénélope Larose, directrice générale et greffière-trésorière, assure le greffe.

**1- Ouverture de la séance, constat de quorum**

Ouverture de la séance à 18h15 et constat de quorum, tous reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation.

**2023-12-135**

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Pascale Renzo Charbonneau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Projet de Règlement n° 335 concernant la Taxation 2024 – Avis de motion et dépôt du projet
- 4- Période de questions
- 5- Levée de l'assemblée

**3- PROJET DE RÈGLEMENT N° 335 CONCERNANT LA TAXATION 2024 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

**2023-12-136**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Valérie Beurivage Vincent qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 335 concernant le règlement de Taxation 2024 de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Un projet de règlement est aussi déposé.

**4- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public. Il n'y a aucune question.

**5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2023-12-137**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 18h25.

**ADOPTÉE**

---

Daniel Plouffe  
Maire

---

Pénélope Larose  
Directrice générale et greffière-trésorière

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Daniel Plouffe  
Maire